

SENEGAL

Les menaces sur la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire

L'évolution de la pêche au Sénégal inquiète de plus en plus les observateurs et l'opinion sénégalaise. En effet, malgré plusieurs concertations entre les acteurs et l'Etat et les mesures préconisées, les problèmes demeurent et s'amplifient dans tous les segments de la pêche.

La tenue du 4ème forum de M'bour par l'APRAPAM (Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale de M'bour) a été une opportunité pour réfléchir aux enjeux actuels dans la pêche surtout du fait de la présence de bateaux pélagiques étrangers dans les zones ouest-africaines.



Usine de fabrication de farine de poisson dans un site de débarquement. Photo : Lamine Niasse



Marée humaine au débarquement, port de M'bour : photo L.Niasse

L'évolution de la pêche au Sénégal inquiète de plus en plus les observateurs et l'opinion sénégalaise. En effet, malgré plusieurs concertations entre les acteurs et l'Etat et les mesures préconisées, les problèmes demeurent et s'amplifient dans tous les segments de la pêche.

La tenue du 4ème forum de M'bour par l'APRAPAM (Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale de M'bour) a été une opportunité pour réfléchir aux enjeux actuels dans la pêche surtout du fait de la présence de bateaux pélagiques étrangers dans les zones ouest-africaines.

Les menaces sur la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire

a/ installations d'unité de transformation des produits de la pêche (usines de farines de poisson) dans les sites de production.

Dans les tous les plans de développement économique, la pêche est intégrée comme un secteur porteur de croissance par sa capacité à créer des emplois, à assurer des revenus plus ou moins réguliers, donc une stabilité sociale et politique

Avec l'approfondissement de la dégradation des ressources halieutiques, les équilibres commencent à baisser entraînant beaucoup de populations côtières et de l'intérieur des terres dans une précarité nutritionnelle.

L'aménagement de quais de débarquement tout le long du littoral avait comme objectif de centraliser les débarquements dans un endroit accessible polarisant plusieurs villages de pêcheurs autour de quelques commodités pour une bonne commercialisation des produits (frais et transformés). Ces aménagements de quais de débarquement ont permis la mise en place d'interprofessions de tous les acteurs ayant un intérêt

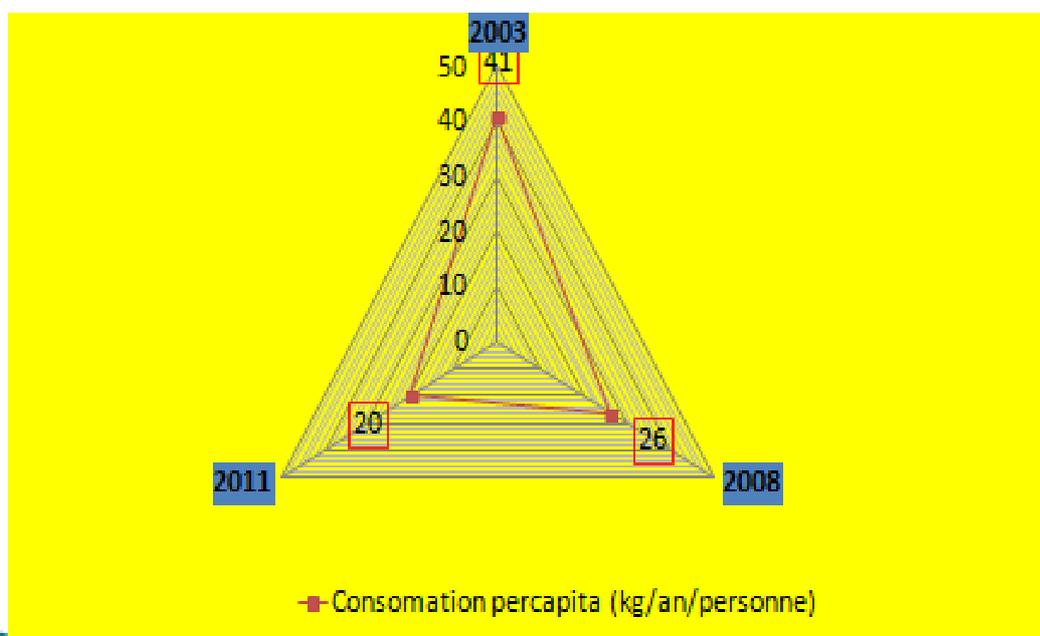
direct dans l'espace aménagé, avec des prérogatives de gestion de toutes les activités en prélevant des redevances auprès de tous les usagers, dans le cadre d'une gestion privée qui doit assurer l'équilibre du compte d'exploitation. Dans tous les quais de débarquement ayant un agrément à l'exportation, les aires de débarquement sont délimitées en fonction des produits pour les marchés locaux et des produits pour les marchés d'exportation. Ce dispositif, mis en place dans les grandes localités de pêche avec des investissements dans le segment exportation : mise aux normes sanitaires de la pirogue au laboratoire de contrôle, le conditionnement, le transport à l'usine pour emballage etc., montre clairement une tendance à l'exportation de la plupart des espèces débarquées.

Toutes les stratégies pour développer la contribution de la pêche à la croissance, orientent les pêcheurs vers les marchés internationaux, en spécialisant leurs captures pour satisfaire les besoins des industries de transformation. Ces industries s'implantent maintenant dans les sites de débarquement, profitant de la disponibilité de réserves foncières dans leurs espaces pour mieux assurer leurs approvisionnements. Dans la seule région de Thiès, qui assure les 2/3 de la production nationale, 11 usines pour la farine, essentiellement asiatiques, se sont implantées de façon anarchique dans les sites de débarquement : Kayar, 6 usines, Joal, 3, M'bour, 2. Dans le cas de Kayar et M'bour, ces industries se sont installées sur les sites de transformation artisanale des femmes.

Cette situation, loin de favoriser les activités dans la pêche, commence à créer des difficultés d'approvisionnement pour les femmes micro mareyeuses et les femmes transformatrices avec son corollaire, la baisse de la consommation de poisson dans les zones côtières et de l'intérieur du pays.

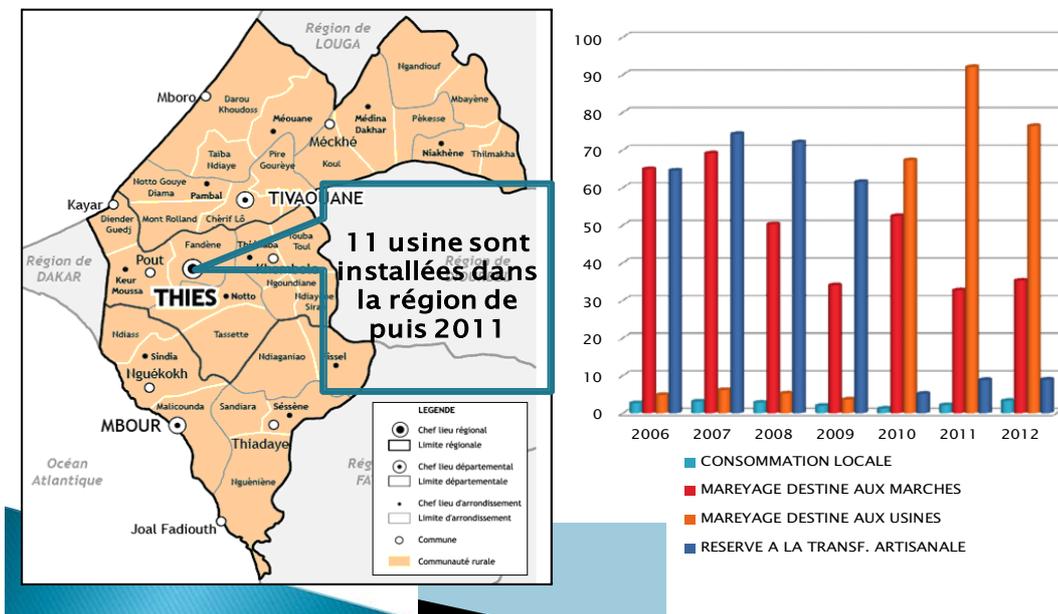
Les graphiques ci-dessous montrent les tendances à la baisse de la consommation locale et l'augmentation des exportations entre 2006 et 2011

Evolution de la contribution de la pêche à la Sécurité alimentaire



Source : Khalil Ndiaye de la stratégie de croissance accélérée

Evolution de la structure de la demande à Thiès



Khalil Ndiaye, de la stratégie de croissance accélérée

b/ L’offensive et l’usage de moyens de pression de pays comme la Russie, l’UE, la Chine, la Corée du Sud, et autres qui, dans le cadre de la coopération bilatérale, tentent de concrétiser des accords de coopération dans le domaine de la pêche et d’autres ressources naturelles

L’absence d’option claire, depuis le plan directeur de la pêche de 1998, entre la satisfaction des besoins locaux et les exportations des produits bruts, n’est pas sans conséquence pour la sécurité alimentaire. Les gestionnaires veulent de l’argent frais pour les caisses de l’Etat. Les opérateurs privés de tous bords, nationaux et expatriés, rivalisent pour un accès prioritaire aux produits. Les pêcheurs nationaux et étrangers se font une concurrence sur la ressource, accentuant la surpêche et hypothéquant la durabilité de cette ressource. La compétition entre le marché local et les usines d’exportations occasionne l’augmentation des prix au débarquement et oriente l’offre vers les usines au détriment du marché national, raréfie les matières premières dans les sites de transformation artisanale, qui occupent en majorité des femmes. Cet impact menace sérieusement l’existence de cette activité et diminue sa forte contribution à la sécurité alimentaire. C’est au moment justement où les acteurs réfléchissent à des mesures hardies pour mieux profiter de nos ressources que des bateaux pélagiques russes, ukrainiens et de Belize sont signalés en train de pêcher illégalement dans les eaux sénégalaises

D’ailleurs deux bateaux russes “OLEG NAYDENOV“ et ”le Capitaine Bogomolov”, ont été surpris par un avion Bréguet Atlantique français dans le cadre de l’appui à la surveillance, avec à son bord un inspecteur et des observateurs sénégalais de la direction de la surveillance. Celui-ci a transmis la position et les photos à la marine sénégalaise qui, bénéficiant du droit de poursuite adopté par les pays de la Commission Sous-régionale des Pêches, a arraisonné le bateau dans la zone commune de Guinée Bissau et du Sénégal. Deux autres bateaux ukrainiens ont caché leur nom et ont pris la fuite. Le gouvernement bissau-guinéen, qui a accordé des licences à ces bateaux, se plaint de la non-coopération du Sénégal qui a mené des opérations militaires sans se référer à lui (selon la presse de Bissau et du

Sénégal). La Russie aussi se plaint, arguant que les bateaux de ses ressortissants bénéficient d'une licence avec le gouvernement bissau guinéen

Cette situation a froissé les incidents diplomatiques entre les trois pays et chacun utilise ses canaux pour communiquer et donner sa version sur la question. On peut remarquer que la presse, de part et d'autre, est en déphasage avec les diplomates des trois pays qui se sont rencontrés à Dakar et à Moscou et, pour le moment, le Ministère de la pêche du Sénégal exige le paiement d'une amende d'un milliard de Fcfa, comprenant le doublement de l'amende pour récidive du bateau "Oleg Naydenov", la quantité de poisson dans les cales (1000 tonnes) et les engins de pêche. Un autre bateau le "Capitaine Bogomolov", surpris dans la même zone, a pris la fuite mais, du fait qu'il a été bien identifié, il sera verbalisé par une amende de 500 millions pour l'infraction de pêche sans autorisation, en plus du poisson volé et des engins de pêche¹

Scandales et corruption

Ces bateaux pélagiques étrangers sillonnent les côtes ouest-africaines et particulièrement du Sénégal, depuis mars 2010 jusqu'en mars 2012 avec les scandales des autorisations clandestines dans un premier temps puis, légalisées au plus haut niveau par Abdoulaye Wade, ancien président du Sénégal.

Beaucoup d'acteurs de la pêche et l'opinion sénégalaise assimilent cette situation à un bradage systématique de nos ressources et un enrichissement illicite de beaucoup de personnes tapies dans les rouages de l'administration et des sphères privées. La coalition des acteurs de la pêche, incluant les industriels nationaux et le secteur artisan, a profité de cette nouvelle présence des bateaux pélagiques pour réchauffer le front d'unité d'action et demander une enquête parlementaire après un audit de l'inspection générale de l'Etat qui a mis à nu tous ces scandales.

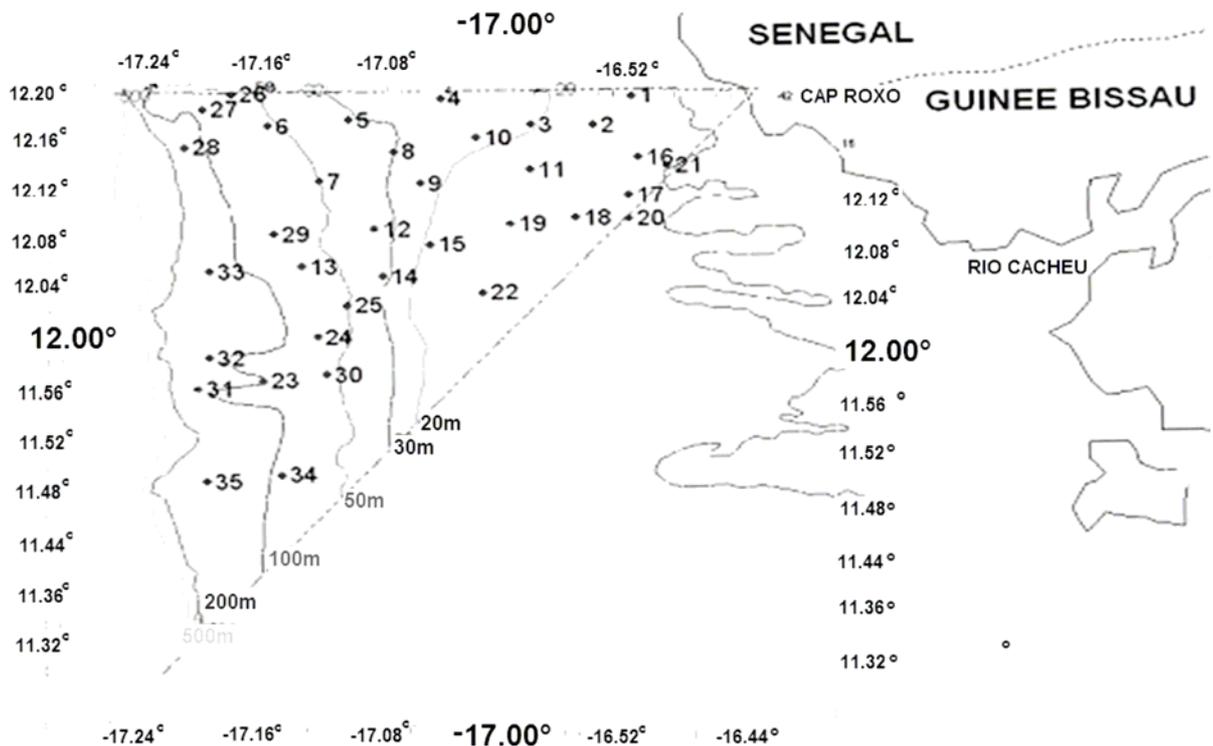
Cette coalition demande à élucider cette affaire et débusquer tous les complices de l'intérieur et de l'étranger de cet ignoble pillage de nos ressources halieutiques et de détournement d'une bonne partie de l'argent que le trésor public devait amasser.

La zone commune, mise en place le 14 octobre 1993, est régie par un accord de gestion et de coopération entre le gouvernement de la République du Sénégal et le gouvernement de la République de Guinée Bissau, suite à un différent d'interprétation de la frontière maritime entre les deux pays. Ce différent a atterri en son temps à la Cour Internationale de Justice de La Haye, qui a arbitré en faveur du Sénégal et la Guinée a contesté cet arbitrage.

Le Président du Sénégal de l'époque, Abdou Diouf, soucieux du bon voisinage et d'un règlement pacifique de la crise casamançaise, a travaillé avec feu Nino Vierra, Président de la Guinée Bissau à l'époque, pour la mise en valeur conjointe de cette zone commune. Cette zone, qui renferme des réserves de ressources minières, énergétiques (pétrole) et halieutiques, est située entre les azimuts 260° ET 220° tracés à partir du Cap Roxo. Les mers territoriales respectives de la Guinée Bissau et du Sénégal sont exclues de cette zone d'exploitation commune. Toutefois la pêche artisanale piroguière est autorisée à l'intérieur de la zone et dans les parties des mers territoriales comprises entre 268° et 220°.

¹Finalement, il y a eu une transaction avec les Russes qui vont payer 600 millions de Fcfa pour les deux bateaux concernés.

Carte de la zone commune



Le partage des ressources provenant de l'exploitation de cette zone se fait selon les proportions suivantes:

Pour les ressources halieutiques

50% pour le Sénégal ; 50% pour la Guinée Bissau

Pour les ressources pétrolières du plateau continental

85% pour le Sénégal ; 15% pour la Guinée Bissau

Il y a un conflit, dans nos différents pays d'Afrique, entre le souci de la nourriture des populations et les sommes d'argent que peuvent procurer la vente de licences à des flottes étrangères par nos dirigeants, pour soit-disant renflouer les finances publiques

Une caste de soi-disant investisseurs, avec des complicités dans les administrations, sillonne l'Afrique de l'Ouest pour proposer des types de coopération "gagnant-gagnant". Elle met sur la table de négociation des investissements dans les infrastructures (aménagement de quais de débarquement et de sites de transformation; chaîne de froid pour la conservation des produits, approvisionnement du marché local etc...). En retour ces investisseurs introduisent des navires-usines, véritables prédateurs de nos ressources. Ces bateaux-usines sont en réalité des industries intégrées en mer où les captures sont triées pour la congélation, la fabrication d'huile et de farine de poisson. A chaque fois que les cales sont pleines, les produits sont transbordés dans des cargos de transport vers les ports d'origine (en Asie) ou vers d'autres marchés en Afrique de l'Ouest et Centrale.

La Guinée Bissau a accordé 40 licences à ces navires étrangers, dont une dizaine de Russes, une vingtaine de Chinois, des navires espagnols et coréens, qui pêchent dans la zone commune et au-delà dans la zone sénégalaise comme ces derniers jours.

La zone commune est mal gérée et c'est un Bissau Guinéen qui la gère depuis douze ans dans des conditions opaques. Cette zone est pillée systématiquement par ces bateaux industriels bénéficiant d'une licence ou dans le cadre de la pêche pirate.

Quelles stratégies pour assurer la gestion durable des ressources naturelles au Sénégal?

a- la cogestion

Plusieurs concertations sectorielles, ministérielles, interministérielles et présidentielles se sont tenues avec des propositions réalisables dans le court, moyen et long terme et budgétisées.

Le forum de M'bour et les acteurs de la pêche réclament une bonne gouvernance avec l'élévation de la prise de conscience et de la responsabilité individuelle et collective de tout un chacun. Les responsabilités de cette situation sont partagées et identifiées.

Les pêcheurs artisans doivent se regarder dans la glace pour des pratiques de responsables en bannissant l'utilisation d'engins prohibés, la pêche aux juvéniles et surtout parfaire leur organisation de limitation et de régulation des captures pour éviter les situations de surproduction en l'absence d'infrastructures de conservation capables de capter le surplus et éviter ainsi le gaspillage. Ils doivent voir aussi comment s'organiser au mieux et se faire confiance au lieu de multiplier les associations où chacun veut être son propre porte-parole. Plusieurs observateurs ont noté une cacophonie et un niveau d'organisation faible du fait de la dispersion des acteurs. La corruption commence à gangréner le secteur artisan où les rapports avec l'argent modifient les comportements. Dans tous les secteurs de l'économie, la corruption fait son oeuvre malgré les efforts déployés par l'Etat, la société civile et la justice.

L'Etat est mis devant ses responsabilités pour sauvegarder le patrimoine national dans notre zone exclusive

La Mauritanie voisine a mis en place une société nationale pour profiter pleinement de ses ressources halieutiques. L'héritage laissé par l'ancien régime doit être soldé et les responsabilités situées et sanctionnées pour que de pareilles pratiques ne soient plus de mise. L'Etat doit accompagner la cogestion avec les acteurs artisans et industriels pour des équilibres entre la disponibilité des ressources et les conditions d'accès, par une bonne politique de gestion et de moyens financiers et organisationnels pour une bonne distribution des produits.

L'administration des pêches aussi doit être réformée et mise dans des conditions de travail à la hauteur des enjeux actuels. Les tâches administratives seules ne suffisent plus pour accompagner le secteur de la pêche qui est un maillon essentiel dans nos stratégies de développement. Les expériences de règles communes adoptées par les pêcheurs dans les localités de pêche, de même que les différentes coopérations de cogestion avec des pays donateurs doivent être évaluées et les leçons tirées. La nouvelle dynamique (coalition des acteurs), née de la présence récurrente des bateaux pélagiques étrangers et de la dégradation de nos ressources, a eu un écho favorable au plus haut niveau de l'Etat.

En réponse aux sollicitations du monde de la pêche, le Président de la République a fait un déplacement à Kayar, un des ports de pêche artisan parmi les plus importants, pour rencontrer et dialoguer avec les pêcheurs. L'engagement de la Marine nationale, de nos services de surveillance et de contrôle et du Ministère de la pêche à mettre un terme à la pêche illégale non autorisée et non réglementée des bateaux pélagiques dans notre bande côtière, où une bonne partie des espèces sédentaires séjournent pendant une bonne période de l'année (novembre à mai juin), est encourageant. Sont aussi prévus, le financement pour l'aménagement et l'équipement de quatre grands sites de

transformation artisanale: Kayar, Saint Louis, M'bour et Joal, avec des possibilités d'extension vers les îles du Saloum et Kafountine en Casamance, et la dotation de soixante cinq camions frigorifiques pour la commercialisation des produits.

Mais ces mesures restent incomplètes et le Président ne se prononce pas dans le moyen terme sur l'accès aux ressources migratoires au-delà de la bande côtière que convoitent les bateaux pélagiques étrangers. Les armateurs russes, soutenus par leur gouvernement à travers un accord-cadre, font miroiter aux Sénégalais des investissements dans la recherche, l'éducation (bourses d'étude pour la formation, l'approvisionnement du marché local, des investissements dans le secteur de la volaille, des fabriques de farine de poisson etc.), avec pour seul dessein le pillage de nos ressources.

Les pêcheurs font le lien entre ces espèces migratrices du large, qui alimentent la bande côtière, et notre pêche piroguière pélagique. L'argument brandi pour dire que ces espèces migratoires ne sont pas accessibles à la pêche piroguière, et qu'il y a des possibilités de renflouer les caisses du Trésor, est un prétexte pour la mafia russe et autres à chercher des parrains dans les secteurs de la pêche pour assouvir leurs desseins. Ce qui est curieux, révoltant et inquiétant, c'est l'implication et la connexion de certains dirigeants de la pêche artisanale, de courtiers tapis dans les sociétés de consignation, de membres de l'administration, et d'avocats d'affaires avec cette mafia étrangère. La révision du code de la pêche pour l'actualiser, surtout dans le domaine des sanctions pour lutter contre les récidives, est une nécessité. Ce code a fait l'objet d'une commission de révision qui avait terminé ses travaux depuis plusieurs années mais que l'ancien régime avait mis dans les tiroirs. Ce sera une bonne occasion pour remettre sur la table de discussion : la gestion des pêcheries.

b- les plans de gestion

Différents types de gestion sont mis en oeuvre dans le monde et le Sénégal n'est pas en reste .

Depuis 1998, des plans d'aménagement sont discutés

- droits de concession territoriaux

- quotas, comme semble le proposer la Commission sous régionale des pêches, pour les espèces pélagiques côtières, avec des licences pour la pêche industrielle et la pêche artisanale.

Nb: l'accord de pêche Sénégal Mauritanie donne un quota de 4000 tonnes pour 6 mois pour les artisans sénégalais.

Le secteur qui semble poser le plus de difficultés est le secteur artisan qui a un accès libre malgré l'introduction du permis de pêche. Le forum de M'bour a abordé cette question qui n'est pas nouvelle et qui a installé un malaise auprès de certains agents de l'administration des pêches présents à cette rencontre.

- Est-ce qu'il faut discuter cette question d'abord en interne dans l'administration des pêches, ou faut-il ouvrir ce débat à l'ensemble des acteurs pour le partage des informations?

- Quelle est l'échelle spatiale (territoire maritime) pertinente?

- Quelle articulation entre la gestion des ressources et la gestion des communautés de pêcheurs?

- Est-ce que les communautés de pêcheurs sont assez homogènes en terme d'entente et de solidarité?

- Est-ce que les traditions de gestion communautaire des pêches ne sont pas une opportunité à saisir? Pour les identifier et leur confier la gestion collective de leurs territoires maritimes à travers des plans d'aménagement?

- Quels organes locaux au niveau local?

Le projet Girmac en son temps, financé par la Banque Mondiale, a mis en place des comités locaux de pêche (clp) et des conseils locaux de pêche artisanale (clpa) que le code maritime avait prévu pour l'aménagement des pêcheries.

- Quelles stratégies de gestion par plan d'aménagement si on sait que ce plan est un document de politique publique des pêches? Son rôle est de bâtir une stratégie pour que les différentes mesures techniques de gestion édictées pour une pêcherie donnée par le code puissent être effectivement appliquées. Il permet aussi de mobiliser l'ensemble des institutions publiques et privées qui ont une fonction essentielle à jouer dans la gestion de la pêcherie en augmentant leur capacité d'action. Il clarifie aussi le rôle de chaque institution afin d'atteindre les objectifs assignés à la pêcherie.

- Quels sont ces objectifs: économiques, biologiques et sociaux?

- Qui doit pêcher? (régulation de l'accès)

- Immatriculation des pirogues (une bonne partie de la pêche piroguière a été immatriculée)

- Permis de pêche artisanale indexé à terme au territoire maritime

Stratégies de gestion par plans d'aménagement

- Combien doit-on pêcher pour ne pas dépasser les limites biologiques?

- Nécessité des évaluations régulières des stocks.

- Un système de collecte des statistiques efficace et fiable.

- Un système d'information performant.

- Comment partager la richesse générée entre l'Etat propriétaire ou garant de la richesse et les exploitants?

- Nécessité de conduire des négociations entre toutes les parties prenantes de la pêcherie.

- Des travaux de modélisation bioéconomiques pour évaluer la richesse (sous forme de rente de ressource).

- La gestion territorialisée ne signifie nullement que les ressources qui vivent dans ce territoire maritime appartiennent à la communauté.

Nb: la gestion de la fosse de kayar par la communauté a engendré des conflits sanglants entre les autochtones et les migrants de Saint Louis).

Il s'agit plutôt de partager la responsabilité de la gestion entre l'Etat et la communauté moyennant un cahier de charges (accord de gestion) où tout pêcheur peut pêcher dans le territoire moyennant une autorisation délivrée par la communauté concernée. Cette proposition peut être une issue pour responsabiliser les pêcheurs et leurs collectivités locales dans le sens d'une bonne décentralisation des politiques, tout en intégrant les dimensions économiques, environnementales, politiques et sociales.

Il est de notre intérêt à tous de se pencher sur le devenir de la pêche au Sénégal pour sauver d'importantes communautés de pêcheurs, où des poches de pauvreté grandissantes se développent, et éviter les tensions sociales et politiques qui en découlent.

Lamine Niasse

Correspondant du Collectif Pêche et Développement, janvier 2014, mamalaniasse@yahoo.fr